



Olympique Blaugies Jogging

Statut et Règlement de l'Assemblée Générale (A.G.) de l'Olympique Blaugies Jogging (O.B.J.)

1. Afin de renouveler et d'étoffer le Comité de l'Olympique Blaugies Jogging (abrégé O.B.J. par la Suite), et par souci d'ouverture vers les nouveaux membres, l'actuel comité de l'O.B.J. fait appel aux candidats volontaires pour entrer dans le Comité (l'actuel comité sera démissionnaire à la date de l'Assemblée Générale)
2. Les membres du Club (d'Honneur, Sympathisants, Coureurs) intéressés doivent présenter leur candidature, par écrit, auprès de l'actuel Président, Monsieur Laurent Denghien, et ce, impérativement avant le lundi 23 février 2009.
3. Dans leur lettre de candidature, les postulants devront spécifier leurs éventuelles compétences, projets, motivations, ainsi que les postes qui à leur avis leur conviendraient le mieux (voir fonctions au point 8 qui suit)
4. Les candidats doivent être conscients de l'engagement qu'ils prennent en cas d'élection et qui comporte notamment :
 - la participation active aux réunions et aux organisations du Club
 - le bénévolat absolu pour le mandat non rémunéré qu'il occupe
 - la responsabilité de la Gestion du Club, de sa bonne marche, de son image de marque vis-à-vis des autres Clubs, du Grand Public et de la Presse
 - leur responsabilité de membre du Comité envers tous les autres membres du Club
 - un engagement actif, dynamique, sérieux et une disponibilité importante pour que le Club fonctionne bien, fructifie et évolue positivement
5. Les candidats doivent aussi stipuler dans leur lettre s'ils revendiquent ou non le poste de Président. S'il le souhaite, le candidat peut utiliser le formulaire joint en annexe pour postuler.
6. L'A.G. se déroulera le samedi 7 mars 2009 à 18h, dans les locaux de Dour Sports
7. Sans compter les Membres d'Honneur du Comité (qui ne sont pas soumis à l'élection ou à la réélection par les membres du Club), le futur Comité à élire devrait se composer idéalement d'au moins 10 personnes, qui auraient à remplir les fonctions suivantes :

Fonctions officielles

- ◆ Président
- ◆ Vice-Président
- ◆ Secrétaire
- ◆ Secrétaire adjoint
- ◆ Trésorier
- ◆ Trésorier adjoint
- ◆ Commissaire aux comptes

Fonctions autres à se répartir

Au moins 3 membres pour assurer les tâches suivantes

- ◆ Délégué aux relations publiques (contact presse, sponsoring, livret publicitaire, folders, etc)
- ◆ responsable des commandes et de la vente des vêtements du club et achats divers
- ◆ Agent technique (N.B. un bricoleur né) - responsable du matériel
- ◆ Responsable challenge, courses et assurance du club



Olympique Blaugies Jogging

- ◆ responsable fêtes-banquets-organisations et voyages
 - ◆ Responsable entraînements
 - ◆ Responsable lettres membres
 - ◆ Reporter
 - ◆ Informatique
 - ◆ Suivi des inscriptions, des membres et vie du club
 - ◆ Etc... selon les besoins, circonstances et compétences
8. Entourant le comité et considérés comme conseillers hors Comité (sans droit de vote), plusieurs personnes spécialistes pour aider, seconder ou assurer divers autres services au Club tels que l'assistance médicale, le support logistique, l'informatique, le conseil juridique, etc...
 9. Seules les personnes faisant partie du Comité ont droit de vote pour prendre les décisions et engager ainsi le Club.
 10. Seuls les membres inscrits au club et en règle de cotisation au 31 décembre 2008 et présents dans la salle le jour de l'A.G. pourront être candidats.
 11. De même, seuls les membres inscrits au club et en règle de cotisation à la même date qu'au point 10 pourront voter. Les procurations sont admises mais pas le vote par correspondance. Le président sera en possession de la liste des membres en règle et elle sera consultable, par tous, le jour de l'A.G.
 12. 20 membres au moins en règle de cotisation devront être présents le jour de l'A.G. pour que l'on puisse procéder à une élection valable. A défaut du respect de ce quota de 20 membres, le Comité actuel ne sera plus considéré comme démissionnaire, sera rétabli dans ses fonctions, et restera en place, sans modification aucune, jusqu'à nouvel ordre.
 13. L'A.G. élira les membres du Comité par un vote écrit. Chaque électeur indiquera sur le bulletin de vote qui lui sera remis lors de l'A.G. le nom du/des candidats qu'il choisit. Au cas où il y aurait moins de 10 candidats pour faire partie du nouveau Comité, un vote à main levée et à la majorité absolue aura lieu pour élire en bloc le nouveau Comité.
 14. Le dépouillement se fera immédiatement en public et le résultat publié de suite. Si plus de 10 candidats, les 10 ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront élus et feront partie du nouveau Comité. Encore dans ce cas et si ex-æquo pour le dernier membre du Comité à élire (le 10ème, celui qui revient au candidat ayant reçu le plus petit nombre de voix parmi les candidats élus), il serait procédé à un second vote à main levée pour départager uniquement les deux ex-æquo.
 15. Les candidats au Comité ont aussi droit de vote, de même que les anciens membres du Comité démissionnaire.
 16. Le Président sera choisi parmi les candidats élus par l'A.G. et c'est le Comité nouvellement élu qui le désignera.
 17. Cependant, si un nombre suffisant de personnes élues au Comité (5 ou plus) revendiquent aussi le poste de Président, une élection de ce dernier par l'A.G. pourrait être aussi envisagée et le nouveau comité élu serait alors amené à décider de suite s'il préfère choisir la première ou la deuxième formule pour la désignation du nouveau Président du Club.



Olympique Blaugies Jogging

18. Le Président élu attribuera les fonctions de chacun des membres du Comité élu. S'il y a plusieurs postulants pour une même fonction, c'est le Comité qui décidera.
19. En cas de changement de Trésorier au sein du Club, après vérification et approbation des Comptes en présence de l'ancien et du nouveau Président, de l'ancien et du nouveau Trésorier, et du commissaire au compte, une décharge sera donnée à l'ancien Trésorier et la passation des Comptes et pouvoirs sera effectuée au profit du nouveau Trésorier.
20. La durée du mandat de membre du Comité est de 4 ans, renouvelable par réélection lors d'une nouvelle A.G.

Tout litige, toute interprétation de la présente sujette à discussion, toute règle ou événement non prévu dans la présente qui surviendrait, serait soumis à l'actuel Comité qui tranchera, et la décision prise sera sans appel.



Olympique Blaugies Jogging

CANDIDATURE POUR LE COMITE DE L' O.B.J.

Je soussigné (Nom, prénom, adresse complète) :

.....
.....
.....

Inscrit au Club depuis le ____/____/______ souhaite poser ma candidature pour l'élection du Comité de l'Olympique Blaugies Jogging qui aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

En cas d'élection, je souhaiterais occuper les fonctions de

.....

Je revendique également le poste de Président du club : OUI NON *

* Barrer la mention inutile

Mes Compétences particulières sont :

.....
.....

Mes souhaits, projets, motivations sont :

.....
.....

Commentaire éventuel :

.....
.....
.....

Je suis également conscient de mon engagement et de mes responsabilités, et je les accepte en cas d'élection (celles-ci ont été mentionnées dans le statut de l'Assemblée Générale qui accompagne la présente et que j'ai lues avec toute mon attention)

Fait à _____, le ____ / ____ / ____ Signature

A faire parvenir avant le lundi 23 février 2009 à notre président, Monsieur Laurent Denghien.